7 décembre 2006 **07.101**

Motion populaire du parti ouvrier populaire du Val-de-Travers

Sauvegarde et maintien de l'Hôpital du Val-de-Travers

Les propositions de restructuration de l'Hôpital neuchâtelois (ancien EHM) au Conseil d'Etat ne laissent plus de doutes: l'Hôpital régional du Val-de-Travers est condamné.

Le couperet est tombé, la maternité va fermer. Qui dit plus de maternité dit plus de bloc opératoire, donc plus de polyclinique-urgences, plus de chirurgie, cardiologie, oncologie, radiologie, laboratoire, etc… Tous les services sont concernés.

Il s'agit là d'une grave atteinte au développement et à l'équilibre régional.

La qualité de vie et de services est grandement menacée pour tous les habitants du Val-de-Travers ainsi que pour nombre d'usagers venant d'autres districts pour bénéficier des soins et du personnel qualifié qu'offre cet hôpital régional.

Pour le POP Val-de-Travers, il n'est pas question d'accepter la désintégration d'une structure nécessaire et pourvoyeuse d'emplois.

Le Val-de-Travers ne veut pas perdre son bassin de population sous prétexte de fausses économies, alors qu'il est déjà moins bien traité que les autres districts par le gouvernement quant à l'économie et aux moyens de communications.

Les mesures du "frein à l'endettement", auquel le POP s'est toujours opposé, ne doivent pas se faire sur le dos des régions et des personnes les plus défavorisées.

Pour ces raisons, le POP Val-de-Travers refuse toute atteinte aux prestations de l'Hôpital de Couvet et toute intention allant dans ce sens.

A cet effet, il demande au gouvernement cantonal:

– De ne pas entrer en matière sur les propositions faites par la direction de l'Hôpital neuchâtelois au sujet du bloc opératoire et de la maternité de l'Hôpital de Couvet.
– De soutenir cette structure indispensable au développement d'une région marginalisée, en maintenant tous les services de l'hôpital mentionné.

Motivation

Le POP associé aux autres forces de gauche s'est toujours opposé à la création d'un établissement hospitalier multisite (EHM, appelé maintenant Hôpital neuchâtelois) sachant pertinemment qu'une telle structure allait engendrer un démantèlement inexorable des hôpitaux de régions.

Il a également condamné l'incohérence de l'Etat quant au statut du personnel engagé sous contrat de droit privé par une institution de droit public, ce qui bien sûr fragilise les employés dans leurs acquis et droits.

Maintenant pour notre Vallon le couperet est tombé: la maternité et le bloc opératoire de l'Hôpital régional du Val-de-Travers vont fermer. Il ne faut pas se leurrer: cela implique à terme la suppression des services de gynécologie, chirurgie, radiologie, cardiologie, oncologie, polyclinique, urgences, laboratoires d'analyses, etc…

Pour rappel, la loi acceptée par le peuple le 5 juin 2005 stipule que l'EHM neuchâtelois doit:

Art. 3

a) diriger et gérer les hôpitaux publics et soins physiques sur leur site d'implantation;
b) garantir à la population les infrastructures et les équipements hospitaliers adéquats permettant l'accès pour tous à des soins de qualité;
c) maîtriser l'évolution des coûts de la santé par une affectation optimale des ressources à disposition;
d) mettre en œuvre la planification sanitaire définie par le Conseil d'Etat.

De même la loi sur l'EHM garantit aux patients:

Art. 7

a) une assistance médicale et sanitaire d'égale qualité, quelle que soit la nature de leur couverture d'assurance;

b) un traitement médical en adéquation avec les moyens disponibles et les connaissances scientifiques du moment;

c) le respect absolu de leur dignité et de leur liberté;

d) une large information leur permettant de se déterminer et de donner leur consentement éclairé.

Dès lors, le POP Val-de-Travers se pose plusieurs questions:

– Comment l'Etat peut-il tolérer que le HNE impose à toute la population d'une région très décentralisée un démantèlement sanitaire, social et familial sous prétexte d'une économie de 1,2 million représentant seulement 4,5% des 26,5 millions prévus?

– Sachant que le HNE reporte les coûts d'ambulance, du développement du SMUR, des transports, de la prise en charge des patients et du soutien de leurs proches sur les communes et les particuliers, peut-on réellement parler, d'un point de vue global, d'une économie?

– Comment l'Etat justifie-t-il la suppression de 110 à 150 postes de travail dans une région déjà sinistrée économiquement et quel en est le coût humain et financier (chômage, délocalisation de la population, incidences sur les industries, PME, commerces, gérances)?

– Quelles sont les compétences professionnelles et sociales du Conseil d'Etat pour proposer une planification sanitaire cantonale au détriment des usagers et du personnel concernés?

– Comment l'Hôpital Neuchâtelois, donc indirectement l'Etat qui tient les cordons de la bourse, peut-il prétendre respecter les articles de la loi sur l'EHM tout en désintégrant l'hôpital régional du Val-de-Travers?

Un des devoirs essentiels de l'Etat est d'assurer à sa population une qualité de vie et de soins au-delà de toutes restrictions budgétaires.

Les mesures prises dans le cadre du "frein à l'endettement", auquel le POP s'est toujours opposé, ne doivent pas se faire sur le dos des régions et des personnes défavorisées.

Pour ces raisons, le POP du Val-de-Travers refuse tout démantèlement de l'Hôpital régional de Couvet prévu ou à prévoir.

En ce sens, il demande au Grand Conseil une clause d'urgence pour débattre de notre motion populaire afin:

– de ne pas entrer en matière sur les propositions faites par la direction de l'Hôpital neuchâtelois au sujet du bloc opératoire et de la maternité de l'Hôpital de Couvet;

– de soutenir cette structure indispensable au développement d'une région marginalisée en maintenant tous les services de l'hôpital mentionné.

L'urgence est demandée.

Premier signataire: Claire Hasler, Sassel 1, 2114 Fleurier.
Motion populaire munie de 538 signatures.